



Liste des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 mai 2023

N°Délibération	Titre de la délibération	Sens du Vote
2023-05-065	Désignation du secrétaire de séance	APPROUVE
2023-05-066	Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel d'Entrelacs	APPROUVE
2023-05-067	Attribution d'une subvention pour le concert Musique et Nature en Bauges	APPROUVE
2023-05-068	Attribution du marché relatif à la fourniture d'un tracteur et de ses équipements associés - neuf ou occasion suite à l'AAPC 2023-02	APPROUVE
2023-05-069	Convention technique relative aux aménagements projetés dans le hameau des Darmand sur la commune déléguée de Saint-Girod	APPROUVE
2023-05-070	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant également convention financière pour l'enfouissement des réseaux dans le cadre de l'aménagement du hameau des Darmand sur la commune déléguée de Saint-Girod	APPROUVE
2023-05-071	Création / Modification / Suppression de postes	APPROUVE
2023-05-072	Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté – Article L.332-8-2° du code général de la fonction publique	APPROUVE

2023-05-073	Convention autorisant un photographe à travailler dans les établissements petite enfance d'Entrelacs	APPROUVE
2023-05-074	Convention d'objectifs et de financement, entre la CAF et la Commune, pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents	APPROUVE
2023-05-075	Convention impliquant un intervenant extérieur pour l'organisation d'une activité culturelle au sein du multi-accueil LA FARANDOLE	APPROUVE
2023-05-076	Avenant n°1 à l'AAPC n°2022-06 portant sur la confection et livraison en liaison froide pour les services de restauration des écoles, des crèches et des centres de loisirs (modification de la fréquence des factures de régularisation)	APPROUVE
2023-05-077	Convention d'utilisation des locaux de la Commune de St-Ours pour l'organisation du centre de loisirs de l'été 2023	APPROUVE

Fait à ENTRELACS, le 23 mai 2023

Le Maire
Jean-François BRAISSAND

